

Programme d'allègement 2018 : Position du CJB

Le Conseil du Jura bernois (CJB) s'est penché attentivement sur le programme d'allègement 2018 présenté par le Conseil-exécutif au Grand Conseil en vue de sa session de novembre. Il a mandaté ses différentes commissions d'étudier les parties du rapport les concernant et de faire des propositions à l'intention de l'assemblée plénière. Le CJB s'est principalement concentré sur les mesures d'économies affectant plus particulièrement la région du Jura bernois. Il a ensuite rédigé une prise de position adressée à la Députation francophone du Grand Conseil. La majorité du CJB, par 13 voix, s'oppose aux mesures d'économies présentées ci-après. A noter qu'une minorité du CJB, par 11 voix, estime au contraire qu'il n'était pas nécessaire de se prononcer sur ce programme d'allègement qui concerne, selon elle, l'ensemble du canton et non pas seulement le Jura bernois.

Jura & 3 Lacs

Le CJB s'oppose fermement à la réduction proposée de 300'000 francs à partir de 2020 aux destinations touristiques de Berne et de Jura & 3 Lacs. Même si la répartition exacte de ce montant entre la destination de Berne et la destination Jura & 3 Lacs n'est pas connue, le montant total de l'économie envisagée laisse présager des coupes sévères pour la destination Jura & 3 Lacs. Or cette dernière est l'organisme en charge de la promotion touristique et du marketing touristique pour le Jura bernois, entre autres.

Les offices régionaux comme Jura bernois Tourisme et Tourisme Bienne Seeland s'appuient largement sur la destination Jura & 3 Lacs pour ce qui est du marketing touristique. Ils seront donc directement affectés par une réduction du montant accordé à la destination Jura & 3 Lacs.

Jeunesse & Sport

Le CJB s'oppose également à la réduction proposée de 20% de l'offre de cours du programme Jeunesse et Sport (J+S) dès 2018. Le CJB estime que cette mesure va à contre-courant de la lutte contre la surcharge pondérale dont l'augmentation constante au sein de la population et particulièrement chez les enfants doit faire l'objet de politiques publiques volontaristes.

Le CJB estime de plus que cette mesure va à l'encontre des efforts fournis par le CJB pour promouvoir le sport dans le Jura bernois grâce à ses subventions octroyées sur le Fonds du sport pour l'organisation de manifestations sportives, pour l'achat de matériel sportif et pour le développement et la rénovation d'infrastructures sportives.

Commission de la jeunesse du Jura bernois

Le CJB conteste la suppression pure et simple des commissions de la jeunesse dans l'ensemble du canton, dont fait partie la Commission de la jeunesse du Jura bernois. En supprimant complètement les commissions de la jeunesse, le canton de Berne se prive d'un outil essentiel pour les relations intergénérationnelles. Le cas particulier de la Commission de la jeunesse du Jura bernois est particulièrement problématique, car il s'agit aussi de l'organe d'accompagnement du travail du délégué interjurassien à la jeunesse. Nous proposons en conséquence de maintenir un montant au budget pour que ladite commission puisse continuer à fonctionner et à dédommager ses membres.

Programmes d'occupation dans le domaine de l'asile

Le CJB s'oppose à la réduction prévue concernant les programmes d'occupation dans le domaine de l'asile. En effet, diminuer les travaux d'occupation des requérants d'asile reviendrait à laisser des personnes sans activités régulières, donc sujettes à poser des problèmes de sécurité. Le Jura bernois accueille de nombreux requérants d'asile et les travaux d'occupation fonctionnent bien et profitent à la collectivité. Le CJB craint que finalement tout le monde ne pâtisse d'une telle mesure d'économies.

Semestres de motivation

Le CJB est d'avis qu'il serait important de maintenir les subventions en faveur des semestres de motivation. En effet, le CJB estime qu'une réduction dans ce domaine engendrerait très vraisemblablement un report de charges sur l'aide sociale et ne représenterait ainsi pas une véritable économie.

Santé & social

Dans le domaine de la santé et de la prévoyance sociale, le CJB s'oppose d'une manière générale aux mesures d'économies ciblant les populations les plus démunies. Il propose de refuser les mesures touchant directement les personnes âgées, les personnes handicapées, les personnes dépendantes ou encore les personnes souffrant de maladies psychiatriques.

De plus, le CJB s'oppose aux mesures qui proposent une réduction dans le domaine de la prévention et de l'ambulatoire. Le CJB estime que ces mesures ne représentent au final pas de vraies économies. A long-terme, des économies dans la prévention et l'ambulatoire créeront majoritairement des reports vers d'autres centres de charges et ne constituent ainsi pas de véritables économies.

Instruction publique

Dans le domaine de l'instruction publique, le CJB s'oppose généralement aux mesures d'économies qui ne représentent en fait que des reports de charges d'un budget à un autre, que ce soit d'une Direction cantonale à une autre ou du canton aux communes. Par exemple, le CJB s'oppose à la mesure qui prévoit de transférer aux communes les coûts liés au transport scolaire car il ne s'agit pas d'une réelle économie mais d'un transfert de charges du canton aux communes.

De plus, le Jura bernois serait particulièrement touché par cette mesure. En effet, les coûts pour le transport scolaire sont globalement plus élevés dans le Jura bernois que dans le reste du canton.

Le CJB rappelle que l'on a incité les communes à se regrouper pour fournir l'enseignement scolaire de manière plus centralisée et donc de réduire les coûts. Mais cela a eu pour conséquence l'augmentation des trajets pour beaucoup d'élèves. Il ne serait donc pas équitable que les communes soient maintenant pénalisées pour avoir effectué les regroupements scolaires demandés.

Informations

Marcelle Forster, présidente du CJB, 079 400 18 08 ou Lucas Bonadei, secrétaire général du CJB, 031 633 75 73.